

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7302616901**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7302616901>

Cette annonce a été mise en ligne le **10 septembre 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **13 - BOUCHES DU RHONE**



### AVIS DE CONSTITUTION

#### LES 3 CLOCHES DE L'ABBAYE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 10 rue neuve Sainte Catherine, 13007  
MARSEILLE

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à  
MARSEILLE du 30/08/2022, il a été  
constitué une société présentant les caractéristiques  
suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LES 3 CLOCHES DE L'ABBAYE

Siège : 10 rue neuve Sainte Catherine, 13007  
MARSEILLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au  
Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : l'activité de transactions sur immeubles, terrains  
ou constructions (achat, vente,  
échange, location ou sous-location, saisonnière ou non, en  
nu ou en meublé d'immeubles  
bâties ou non bâties), l'activité d'achat, de vente ou de  
location-gérance de fonds de  
commerce, l'activité de gestion immobilière, la

souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété, l'achat et la vente de parts sociales, l'activité de syndicat de copropriété, l'activité de marchand de listes ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente, la location ou souslocation, en nu ou en meublé, d'immeubles, l'activité de conciergerie d'immeubles, l'activité d'apporteurs d'affaires dans le domaine de l'immobilier pour des particuliers, la mise en relation de particuliers avec des professionnels du bâtiment.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur David AIT ALI, demeurant 12 rue de la Douane, 13007 MARSEILLE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE.

POUR AVIS  
Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

